

**Déclaration de l'association VIVRE  
en réunion de la CLI de la centrale nucléaire de St ALBAN le 01-07-13**

Nous déplorons le mauvais fonctionnement de cette CLI.

La plupart des décisions prises en AG ne sont pas respectées, ni reprises à l'ordre du jour des réunions suivantes. Trop de questions restent sans réponse. Cela interroge sur l'utilité de cette CLI.

Nous souhaitons lister les décisions prises lors des précédentes réunions et restées sans suite ainsi que les questions sans réponses telles qu'elles apparaissent dans les précédents comptes-rendus de nos AG et que cette liste apparaisse dans le compte-rendu de cette réunion.

Un an après, les points 3 et 4 du relevé de décisions suite à l'AG de la CLI du 2-7-2012 n'ont toujours pas été pris en compte. Nous les citons :

*"3. L'association Vivre propose à la CLI d'adresser un courrier au Préfet pour l'extension du périmètre PPI.*

*4. L'association Vivre demande si l'effet domino (dû à la) présence d'usines chimiques proches a été pris en compte dans l'exercice PPI du 31 janvier 2012."*

De même, suite à l'AG de la CLI du 27-11-2012, les questions notées aux points 3 et 4 du relevé de décisions sont restées sans réponses :

*3. Le barrage flottant sur le Rhône pour prévenir l'arrivée d'une nappe d'hydrocarbures sur le site, mentionné dans une lettre de suite, est-il disponible sur le site ?"*

Autre question posée lors de cette réunion et restée sans réponse:

*"L'ASN a signalé le risque d'effet domino avec les sites industriels voisins. Les inspecteurs ont joué une mise en situation d'alerte, avec la Préfecture, suite à un accident aux abords du site. Conformément à la convention d'alerte, un fax a été envoyé. Une heure après, ce fax n'avait toujours pas été relevé. La personne au poste a indiqué aux inspecteurs que les fax pouvaient ne pas être relevés pendant plusieurs heures.*

*Cela veut dire qu'un nuage toxique peut arriver des industries environnantes et que, plusieurs heures après, EDF n'est toujours pas informée. Cette situation inquiète. Quelle réponse EDF a apporté à ce problème ?"* .

Le point 4 du relevé de décisions reprend, en vain cette question:

*"4 . Quelle réponse EDF a apporté au délai de consultation des fax signalant une alerte en provenance de la préfecture ?"*

Nous renouvelons donc cette question.

Quant à la dernière réunion (29-4-2013), les décisions prises et les questions sans réponses n'apparaissent pas dans l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui.

Nous avons un problème d'organisation de cette CLI.

Le CR de la précédente réunion du mois d'avril (reçu ce week-end !) ne comporte pas le relevé de décisions qui, dans des CR précédents, reprenait les principales décisions prises en AG de CLI, Ce n'est pas en l'escamotant que nous réglerons le problème de la non-prise en compte des décisions de nos AG.

Nous avons donc relevé nous-même les questions sans réponses et les décisions sans effet à ce jour dans le CR de cette dernière réunion:

Lors de cette réunion, une question de M.Girardin n'a pas reçu de réponse:

*"La question porte sur la protection des salariés, pas au niveau technique mais au niveau social,*

*Est-ce que vous savez où en est l'enquête judiciaire sur M Proglia concernant ce que la presse a appelé travail dissimulé dans les centrales ?"*

Lors de cette AG, le président a déclaré *"il faudra un jour que la CLI écoute le CHSCT. Il s'agit d'abord d'un droit pour la CLI, et surtout le CHSCT, composé de représentants du personnel et de l'exploitant, est l'instance qui travaille sur ces questions."*

*Cela est-il effectivement à l'ordre du jour?*

*Il "ajoute que dans la CLI, il y a 4 collègues : élus, syndicats, associations de protection de l'environnement et les experts. Cela fait 4 groupes de travail qui peuvent se réunir et faire des propositions au bureau de la CLI. Ils ont tous un responsable : Moi-même, Serge Martin, Jean-Claude Girardin et Jean Dubouis. Il serait intéressant que ces groupes se réunissent et fassent des propositions au bureau."*

*Quelles suites à cette proposition du président ? Est-ce à l'ordre du jour?*

Toujours concernant la demande d'autorisation de modification des rejets, nous avons demandé au mois d'avril, *"sous quelle forme seront consultables les dossiers et s'il sera possible aux membres de la CLI d'accéder au dossier complet pour pouvoir travailler dessus en amont?"*

*M Descamps (EDF) note la question et regarde si dans le processus, il y a un moyen de répondre à la demande de disposer du dossier."*

*Quelle est la réponse ?*

Lors de cette même réunion, L'ASN a dit qu'elle *"veillera à ce que la CLI ait accès aux éléments techniques pour pouvoir fonder son avis. Le projet de prescriptions n'est pas encore validé, mais dans l'attente, la CLI peut désormais étudier le dossier de demande fait par l'exploitant."*

Nous voudrions bien, mais malgré cette déclaration de l'ASN le dossier de demande fait par l'exploitant n'a pas été communiqué à la CLI. A qui la faute ? Quand ce dossier nous sera-t-il communiqué?

Concernant l'échéancier des mesures post-Fukushima. *" M Laune (EDF) répond que le CNPE peut fournir un tableau plus complet si nécessaire"...*

Eh bien oui, c'est nécessaire, nous demandons que les membres de la CLI reçoivent un tableau complet de l'avancée des mesures prises par l'exploitant suite aux prescriptions de juin 2012.

Le président de la CLI *"a conclu en proposant à la CLI d'approfondir ces questions lors de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet."*

*Sont-elles à l'ordre du jour?*

Toujours lors de la précédente réunion, d'autres questions n'ont à ce jour pas reçu de réponse:

*"Dans la Lettre de suite d'inspection du 29 janvier 2013 de l'ASN, l'organisation du traitement des écarts de conformité devait être définie avant la fin du premier trimestre 2013, est-ce que cela a été fait ?"*

Autre question sans réponse: *«L'ASN dans une lettre de suite remarque*

*qu'aucun exercice incendie inopiné n'a eu lieu en 2011, et dans une lettre de suite du 04 septembre 2012, signale que les inspecteurs n'ont pas pu organiser sur le site un exercice incendie du fait de la survenance d'un aléa. La question est, un exercice d'incendie (inopiné) a-t' il pu être enfin organisé ?"*

Nous posons à nouveau cette même question: un exercice d'incendie inopiné a-t' il pu être enfin organisé ?"

Lors de la dernière CLI, nous avons signalé que la CLI manquait à sa mission d'information car la dernière mise à jour de la page de la CLI St Alban sur le site du CG38 date de 2011.

Nous le signalons à nouveau.

Nouvelles questions:

Dans son bilan 2012, l'ASN s'inquiète du "*positionnement et gréement du service sûreté qualité.*" Qu'en est-il ?

Concernant la protection des travailleurs, dans ce même bilan de l'ASN, il est fait mention d'un "*défaut d'alimentation en air des tenues étanches ventilées en fond de piscine*".

Qu'en est-il ?